



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction de
l'enseignement
supérieur**

**Service des
établissements**

**Sous-direction
de l'organisation et des
moyens de
l'enseignement
supérieur**

**Bureau
de la réglementation et
des statuts**

**DES B4 n°
506654**

**110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP**

Paris le - 7 OCT. 2005

Le ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents et
directeurs des établissements publics
administratifs relevant du ministre chargé de
l'enseignement supérieur

Objet : Circulaire relative à la présentation de la nomenclature des dépenses et des recettes par destination des établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur – Année 2006.

La circulaire n°4BCJS-05-3152 du 1^{er} août 2005 définit les modalités de présentation par nature et destination des documents budgétaires des établissements publics nationaux à caractère administratif (EPA), industriel et commerciaux (EPIC) et scientifiques et technologiques (EPST), ainsi que des groupements d'intérêts publics pour l'année 2006.

Cette circulaire prévoit l'élaboration d'un tableau présentant les dépenses par destination, ventilées en trois rubriques, personnel, fonctionnement et investissement.

S'agissant plus particulièrement des établissements publics d'enseignement supérieur, les principes posés par la LOLF (gestion par la performance, suivi des dotations par destination et plus grande fongibilité des crédits notamment), investissent le directeur de l'enseignement supérieur, responsable des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « vie étudiante » (P231) de la mission « recherche et enseignement supérieur », de nouvelles responsabilités.

Cette configuration place les établissements publics à caractère administratif relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur au centre du dispositif puisqu'ils contribuent de manière prépondérante à la mise en œuvre des programmes.

La présentation des dépenses par destination en format LOLF constitue le support pour initier cette démarche de performance. Elle permet également d'homogénéiser les remontées d'informations afin de les analyser et de les agréger dans les projets et rapports annuels de performance qui seront mis à disposition des parlementaires.



La présente circulaire a pour objet d'exposer les règles de présentation de la nomenclature des dépenses et des recettes par destination pour l'exercice 2006.

1 - Principes généraux de présentation de la nomenclature des dépenses et des recettes par destination.

Les dépenses sont présentées selon une nomenclature construite en cohérence avec les missions et actions des programmes ministériels qui les financent : une destination correspond à une action des programmes P150 et P231 du budget de l'Etat.

Toutefois, le conseil d'administration de l'établissement peut décider, en tant que de besoin, de diviser et subdiviser les destinations en sous-destinations en fonction de son champ d'activités et des objectifs de gestion qui lui sont propres.

Cette déclinaison doit tenir compte des contraintes des outils informatiques existants dans les établissements (ex : l'**outil NABUCO** ne permet d'avoir des déclinaisons qu'avec 5 chiffres donc sur 3 niveaux).

Dans l'hypothèse où l'établissement est rattaché à un ou plusieurs autres programmes ministériels que les programmes P150 et P231, la possibilité lui est offerte de créer d'autres destinations. Pour l'ouverture de ces destinations, il convient de recueillir l'accord du directeur de l'enseignement supérieur, responsable de programme et ceux des responsables des programmes concernés.

En recettes, le conseil d'administration arrête la nomenclature qui peut être celle des dépenses.

2 – Contenu des destinations.

Les moyens utilisés par les établissements qui seront ventilés concernent :

- Les dépenses décaissables, c'est-à-dire les dépenses qui génèrent des flux financiers avec des tiers, que ces flux aient lieu ou non dans l'année.

Ainsi, les provisions, les amortissements et les dépréciations d'actifs ne sont pas ventilés. Les prestations internes, dès lors qu'elles sont identifiées en tant que telles, ne le sont pas non plus.

En exécution, les variations de stock ne sont pas ventilées (cf. annexe II).

- Les effectifs des emplois qui sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)¹.

* * * * *

Les moyens consacrés à l'international doivent être répartis dans les destinations formation, recherche, diffusion des savoirs et pilotage.

¹ ETPT : une personne à temps plein employée toute l'année consomme un ETPT. Cette unité prend en compte une proratisation de l'activité des agents en fonction de leur quotité de temps de travail (50 à 90% : une personne employée à 80% employée toute l'année consomme 0,8ETPT) et en fonction de leur durée d'activité sur l'année (une personne à temps plein pendant 6 mois consomme ½ ETPT).



3- Nomenclature.

Les destinations font l'objet d'une nomenclature qui reçoit une codification telle qu'elle figure en annexe II.

Cette codification, nécessaire à la production des documents de synthèse normalisés, permet de répartir les activités et moyens afférents aux destinations.

3-1 Nomenclature des destinations.

Les destinations sont définies par référence aux actions figurant aux programmes P150 et P231. La nomenclature des destinations comprend obligatoirement 3 chiffres. La première unité correspond toujours au premier chiffre du programme ministériel, soit 1 pour le programme P150 et 2 pour le programme P231. Les deux autres unités correspondent à chacune des actions du budget de L'Etat numérotées de 1 à 16, soit 01 pour l'action 1 et 10 pour l'action 10.

Exemple :

Pour le programme P150, l'action 1 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » correspond à la destination codifiée 101 et l'action 2 « Formation initiale et continue de niveau master » correspond à la destination codifiée 102 et ainsi de suite jusqu'à l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » qui correspond à la destination 116.

Pour le programme P231, l'action 1 « aides directes » correspond à la destination 201 et l'action 2 « aides indirectes » à la destination 202 et ainsi de suite jusqu'à l'action 4 « pilotage et animation du programme » qui correspond à la destination 204.

Pour les établissements rattachés à un ou plusieurs autres programmes ministériels que les programmes P150 et P231, la numérotation des destinations spécifiques doit être arrêtée en accord avec le directeur de l'enseignement supérieur, directeur de programme.

3-2 Nomenclature des sous-destinations.

Les établissements peuvent, selon leurs propres besoins, créer des sous-destinations sous réserve de respecter les principes de codification définis ci-dessus.

Exemple :

Destination 101 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence ».

Sous-destination 1011 « Formation initiale du baccalauréat à la licence ».

Sous-destination 1012 « Formation continue du baccalauréat à la licence ».

Toutefois, pour l'exercice 2006, il est proposé une déclinaison de la destination 115 « Pilotage et support du programme ».

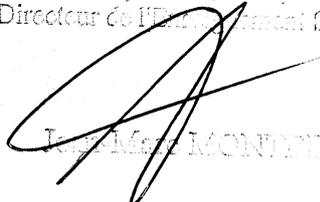


4 / 4

3-3 Nomenclature des dépenses non décaissables.

Dans l'outil informatique dont dispose l'établissement, les dépenses non décaissables sont codifiées « DZ ».

Il s'agit des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions et des prestations internes dès lors qu'elles sont identifiées comme telles. En exécution, les variations de stock sont également répertoriées sous cette codification.

Pour le Ministre
et par délégué,
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,

Jean-Marie MONTEL

ANNEXE I

NOMENCLATURE DE PREVISION DES PROGRAMMES P150 et P231 DE LA MISSION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU BUDGET DE L'ETAT POUR 2006

PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ACTIONS
1 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
2 - Formation initiale et continue de niveau master
3 - Formation initiale et continue de niveau doctorat
4 - Établissements d'enseignement privés
5 - Bibliothèques et documentation
6 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
7 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
8 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
9 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
10 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
11 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
12 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
13 - Diffusion des savoirs et musées
14 - Immobilier
15 - Pilotage et support du programme
16 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

PROGRAMME 231 : VIE ETUDIANTE

ACTIONS
1-Aides directes
2 - Aides indirectes
3 - Aides médicales et socio-éducatives
4- Pilotage et animation du programme

ANNEXE II

PRESENTATION DE LA NOMENCLATURE DES DEPENSES PAR DESTINATION

PROGRAMME 150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	DESTINATIONS	SOUS-DESTINATIONS
	101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	
	102 Formation initiale et continue de niveau master	
	103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	
	104 Établissements d'enseignement privés	
	105 Bibliothèques et documentation	
	106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	
	107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	
	108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	
	109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	
	110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	
	111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	
	112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	
	113 Diffusion des savoirs	
	114 Immobilier	
	115 Pilotage et animation du programme	1151 Pilotage du système universitaire 1152 Pilotage opérationnel des établissements 1153 Formation du vivier
116 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		

PROGRAMME 231 - VIE ETUDIANTE	DESTINATIONS	SOUS-DESTINATIONS
	201 Aides directes	
	202 Aides indirectes	
	203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	
	204 Pilotage et animation du programme	

NOMENCLATURE DES DEPENSES NON DECAISSABLES FIGURANT EN ANNEXE IV

- | |
|--|
| DZ Dotations aux amortissements
DZ Dotations aux provisions
DZ Variation de stocks (en exécution)
DZ Prestations internes |
|--|

Si la nomenclature des recettes est claquée sur celle des dépenses, il conviendra de remplacer la lettre D par R dans la codification.

ANNEXE III
PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES PAR DESTINATION DE L'ETABLISSEMENT 2006

Destination	Intitulé de la destination	Dépenses décaissables	Recettes
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		
102	Formation initiale et continue de niveau master		
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat		
105	Bibliothèques et documentation		
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		
113	Diffusion des savoirs		
114	Immobilier		
115	Pilotage et animation du programme		
1151	<i>Pilotage du système universitaire</i>		
1152	<i>Pilotage opérationnel des établissements</i>		
1153	<i>Formation du vivier</i>		
SOUS TOTAL FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE		0	0
201	Aides directes		
202	Aides indirectes		
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		
204	Pilotage et animation du programme		
SOUS TOTAL VIE ETUDIANTE		0	0
TOTAL GENERAL		0	0